

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Politique de la ville –  
Habitat - Logement

SOUS DOMAINE :

**OBJET :**  
**Avenant n°2 à la  
convention  
opérationnelle signée  
avec l'Etablissement  
Public foncier et le  
Grand Narbonne**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 27.

CONVOCATION CM  
EN DATE DU  
15/07/2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU 15/07/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2022/56

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 21 juillet 2022.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, Mme BONHOMME Mireille, M. ROQUES Alain, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, M. BOUTET Jean-Marc, Mme AZEVEDO Murielle, M. CRESTEY Olivier, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme DONAT Laura, M. GUIJARRO Tristan, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, Mme LE GUERCH Sandy.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. COMBES Romain, procuration à Mme REY.

M. ARENAS Jean-Michel, procuration à Mme GONNOT.

M. BORSNAK Philippe, procuration à Mme MEILLIERE.

Mme ALVAREZ Nathalie, procuration à M. GUIJARRO Tristan.

M. MAUGARD Martial.

M. MATHIEU Patrice, procuration à Mme LE GUERCH.

-----

Rapporteur : Mme TIXIER

Mme TIXIER rappelle que le Conseil Municipal avait validé par délibération du 25/02/2014 une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier afin de lui confier une mission d'acquisitions foncières sur trois îlots situés dans le centre ancien en vue de réaliser des opérations de restructuration urbaine.

Un premier avenant à cette convention avait été validé lors du Conseil municipal du 18/10/2018.

L'opération de requalification du centre ancien étant d'une certaine complexité nécessitant des compétences techniques, la commune de Cuxac d'Aude a fait part à l'EPF de son intention d'associer l'Office Public de l'Habitat Domitia Habitat dans la réalisation de son projet de revitalisation et d'une opération de 13 logements locatifs sociaux. Un espace public sera également réalisé par la commune sur une partie des parcelles acquises par l'EPF.

Les cessions auprès de la commune et de Domitia Habitat OPH doivent intervenir avant l'échéance de la convention foncière.

Mme TIXIER indique qu'il convient donc de valider l'avenant n°2 à cette convention opérationnelle afin d'associer Domitia Habitat Office Public de l'Habitat dans le cadre de l'exécution de la convention foncière en qualité de partie et de signataire.

Domitia Habitat qui rachètera directement à l'EPF huit parcelles concernées est autorisé à effectuer un paiement échelonné.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider l'avenant n°2 à la convention opérationnelle signé avec l'établissement public foncier d'Occitanie et le Grand Narbonne qui permet d'associer Domitia Habitat à cette convention.
- d'autoriser M. le Maire à signer cet avant et tout document d'ordre, administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Valide l'avenant n°2 à la convention opérationnelle signé avec l'établissement public foncier d'Occitanie et le Grand Narbonne qui permet d'associer Domitia Habitat à cette convention.

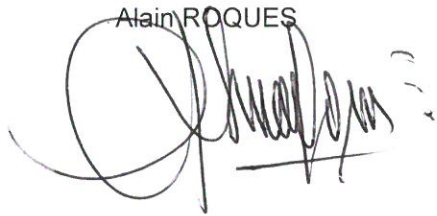
Autorise M. le Maire à signer cet avant et tout document d'ordre, administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

POUR : 26

CONTRE : 0

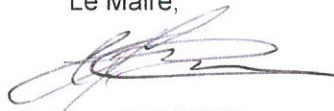
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Alain ROQUES  




Le Maire,

  
Grégory DELFOUR